

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 18/25-0414.10

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

Le lundi 14 avril 2025 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Clément SUCHET est désigné et accepte cette fonction.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, qui prévoit que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président, Madame Alexandra MARTIN est élue présidente de la séance.

Étaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Stéphane PORTHEAULT, Véronique VILLIEN, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Didier DESUMEUR, Dominique THABUIS, Alexandra MARTIN, Jessica CHAVOUTIER, Clément SUCHET, Pascal BONNET.

Étaient excusés : Pascal MUCKLEY a donné pouvoir à Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Jean-Maurice MATHELET a donné pouvoir à Stéphane PORTHEAULT,

Était absent : Geoffrey MONTEILLET.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 1^{er} avril 2025

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention constitutive du groupement de commandes entre l'Office National des Forêts et certaines collectivités publiques propriétaires de forêt dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie pour l'achat de prestations d'exploitation forestière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'intégrer le groupement de commande et de signer la « Convention Constitutive d'un groupement de commandes de collectivités publiques propriétaires de forêt – ONF - 2025 », dont l'objet est la coordination par l'ONF des marchés publics ayant pour objet l'Achat de prestations d'exploitations forestières, afin d'en devenir membre co-acheteur sur la période 2025-2028
- **ACCEPTE** que ses coupes prévues en vente de bois façonnés soient intégrées aux marchés d'achat de prestations d'exploitations forestières à intervenir ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations d'achat de prestation d'exploitation forestière et de vente des produits issus de ces exploitations, dans le cadre budgétaire fixé annuellement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire,
Françoise CROUSAZ.

Le Secrétaire de séance,
Clément SUCHET.